



ARBITRAIRE ET MAL-ÊTRE

.....
COÏNCIDENCE ?



**Tout comme le prélèvement des jours de congé et RTT,
L'ATTRIBUTION DE LA PRIME COVID s'annonçait injuste.
Elle est, au final, à l'image des mouvements du TAM 2020 :
TRÈS DISCUTABLE.**

Le DR de La Réunion avait annoncé que ses choix seraient irréprochables

**Alors pourquoi des agents ayant effectué les mêmes services sont
différemment traités, la prime allant du simple au double ? Pourquoi
certain(e)s ont été remercié(e)s à minima, alors qu'ils/elles ont porté seuls la
continuité du service ?**

À La Réunion, des agents sont mécontents du montant de la prime qu'ils ont perçue, et pour
d'autres de la prime qu'ils n'ont simplement pas touchée.

Le DR a indiqué que cette prime pouvait être octroyée à 40% des agents maximum, **mais
qu'il a choisi de n'en faire bénéficier que 30 %.**

**POURQUOI NE PAS AVOIR UTILISÉ LA TOTALITÉ DE L'ENVELOPPE
DONT IL POUVAIT FAIRE BÉNÉFICIER LES AGENTS ?
QUELS ONT ÉTÉ SES RÉELS CRITÈRES D'OCTROI ?**

LES CHEFS DE PROXIMITÉS ONT-ILS ÉTÉ ÉCOUTÉS ?

**DE MANIÈRE GÉNÉRALE, À LA RÉUNION,
QUELLE MARGE DE MANŒUVRE LEUR EST-ELLE LAISSÉE
DANS LA GESTION DE LEURS SERVICES ?**

Quoiqu'il en soit, l'injustice ressentie quant à l'octroi de la Prime COVID accentue le
mal être déjà existant dans de nombreux services douaniers de La Réunion.



**La tension monte,
l'amertume et la défiance s'accroissent.**



En ces temps troublés, il est important de rester soudés.



**N'oublions jamais que
L'UNION FAIT LA FORCE !**



Pour continuer dans les mauvaises nouvelles (y-en-aura-t-il une bonne un jour ?), les agents en poste au CDP ont appris dans une **réunion informelle (donc, pas de trace écrite ...)** que **le service taxation a vocation à fermer entre juillet 2021 et décembre 2022** (voire plus ...).

**Si obligation leur est faite de rester sur le poste jusqu'à la fin,
aucune indication ne leur a été donnée quant à leur affectation future...**

St Denis ? Le Port ?...

Par contre, on leur a signifié qu'ils sont

OBLIGÉS DE RESTER SUR PLACE JUSQU'AU BOUT !

Les agents, l'épée de Damoclès au dessus de la tête, attendent que le couperet tombe, **sans aucune visibilité quant à leur devenir.**

Seront-ils donc exclus des prochains mouvements internes 2021 ?... Remarque, encore faut-il qu'ils en aient connaissance, car ils ne sont informés du jeu de chaises musicales que lorsqu'il est terminé...

ENCORE UN BEL EXEMPLE DE LA CONSIDÉRATION

DONT FAIT PREUVE NOTRE DIRECTION POUR LES "PETITES MAINS" !

Si notre DR se soumet à l'obligation de la démarche BEAT, **force est de constater sa très, très faible implication ...**

C'est vrai qu'il n'y a pas d'indicateur à respecter ...

Si une gratification (prime, mutation ...) lui était octroyée en cas de réussite de la démarche, y mettrait-il plus de cœur à l'ouvrage ?

À bon entendeur ...



**USD-FO de La Réunion
VOTRE SYNDICAT
Libre et indépendant**

